

Juillet 2016

**Dossier d'analyse sur une structure et un mandat
renouvelés pour le Bureau du DPB
(ébauche pour discussion)**

INTRODUCTION

Le poste de directeur parlementaire du budget (DPB) a été créé en 2006 en vertu de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. En tant qu'agent de la Bibliothèque du Parlement, le DPB a pour mandat de fournir au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et des tendances de l'économie nationale; et d'évaluer le coût financier de toute mesure proposée relevant des domaines de compétence du Parlement, à la demande d'un comité ou d'un parlementaireⁱ.

À l'époque, le gouvernement avait expliqué que le Bureau du DPB était voué à « l'amélioration de la transparence et de la crédibilité des prévisions financières et du processus de planification budgétaire du gouvernement [qui] constitue une étape fondamentale pour rendre ce dernier plus responsable devant le Parlement et aux yeux des Canadiennes et des Canadiensⁱⁱ ».

En tant qu'agent de la Bibliothèque du Parlement (BDP), le DPB est à la tête du Bureau du DPB, qui fait partie de la Bibliothèque du Parlement. À ce titre, il n'est pas administrativement indépendant puisqu'il est actuellement assujéti aux procédures et règlements administratifs de la BDP concernant les ressources humaines, la gestion des technologies de l'information et d'autres services organisationnels. En outre, le budget du Bureau du DPB doit être approuvé par l'administrateur général de la BDP (c'est-à-dire le bibliothécaire parlementaire), et son financement fait partie des crédits parlementaires approuvés pour la BDP. Enfin, tous les employés travaillant au Bureau du DPB font partie du personnel de la BDP.

En 2015, dans son programme, le Parti libéral disait :

- « Afin d'assurer la pertinence des renseignements à notre disposition, nous veillerons à ce que le directeur parlementaire du budget soit véritablement indépendant, qu'il soit financé convenablement, et qu'il relève uniquement – et directement – du Parlement, et non du gouvernement en poste. »
- « De plus, pour aider les Canadiennes et les Canadiens à faire un choix éclairé le jour du scrutin, nous élargirons le mandat du directeur parlementaire du budget afin qu'il se penche sur le cadre financier des partis. Ainsi, dès les prochaines élections fédérales, la population pourra se fier à une source crédible et neutre pour comparer le plan financier de chacun des partis. »

Dossier d'analyse sur une structure et un mandat renouvelés pour le Bureau du DPB

Qui plus est, dans sa section consacrée à la transparence financière, le programme du Parti libéral faisait état de deux pays de l'OCDE qui examinent déjà le cadre financier des partis :

- « Nous ajouterons aussi au mandat du directeur parlementaire du budget l'établissement des coûts des programmes des partis politiques, comme c'est le cas en Australie et aux Pays-Bas, afin qu'à compter de la prochaine élection, les Canadiens puissent consulter les plans financiers des partis politiques en se fondant sur une base crédible et comparableⁱⁱⁱ. »

Conformément à cet engagement, dans sa lettre de mandat au leader du gouvernement à la Chambre, le premier ministre du Canada a demandé de :

- « veiller à ce que le directeur parlementaire du budget ait les fonds dont il a besoin et qu'il soit entièrement indépendant du gouvernement »; et indiqué que
- « le mandat du directeur parlementaire du budget devrait principalement consister à assurer l'exactitude et la transparence lors de l'établissement des coûts, y compris, à l'avenir, l'établissement des coûts des programmes électoraux des partis^{iv}. »

Ce dossier d'analyse présente une proposition permettant au Bureau du DPB de s'acquitter de ces nouveaux engagements, tels que proposés dans le texte législatif qu'on a demandé au DPB de rédiger. En outre, la présente analyse part de l'actuel modèle de fonctionnement du Bureau du DPB pour répondre au besoin d'indépendance administrative du DPB comme agent distinct du Parlement, et elle fait état des nouvelles exigences concernant la capacité requise pour se pencher sur le cadre financier des programmes électoraux des partis.

ORGANISATION ACTUELLE DU BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Selon sa structure organisationnelle, le Bureau du DPB compte actuellement 18 postes à temps plein, dont 14 sont voués à la réalisation des travaux d'analyse et de recherche (voir la figure 2-1 plus loin dans le présent document). Exception faite des postes administratifs, en général, les employés travaillant pour le DPB ont des compétences spécialisées dans les domaines de l'économie, de la finance et de la statistique, pour couvrir tous les aspects du mandat du Bureau.

À l'instar de la structure des ressources humaines des équipes d'établissement des budgets du Secrétariat du Conseil du Trésor, de Finances Canada et du Bureau du Conseil privé, l'équipe de gestionnaires qui appuie le DPB a une expertise de travail relativement élevée. Étant donné la complexité des projets confiés au DPB, on a jugé essentiel d'embaucher des employés très expérimentés dans les domaines de l'analyse et des prévisions économiques ainsi que de l'analyse et des prévisions budgétaires.

Budget actuel du Bureau du DPB

Depuis 2009, le bibliothécaire parlementaire octroie au DPB un budget de 2,8 millions par année, en plus de faire de petits ajustements au besoin. Cependant, le budget alloué ne couvre

Dossier d'analyse sur une structure et un mandat renouvelés pour le Bureau du DPB

pas le coût des services organisationnels fournis par la BDP. Comme l'illustre la figure 2-2 (ci-dessous), la majeure partie des dépenses du Bureau du DPB concernent le personnel (2,3 millions de dollars, ou 78 %).

Figure 2-1 : Budget du Bureau du PDB pour l'exercice 2016-2017 (en \$)

Ressources humaines	2 250 849 \$
<i>Salaires du personnel</i>	<i>1 910 849 \$</i>
<i>Avantages sociaux</i>	<i>340 000 \$</i>
Biens et services	<u>624 763 \$</u>
TOTAL	2 875 612 \$

Résultats

Depuis huit ans, le DPB publie une trentaine de rapports par année. La majorité du personnel se consacre normalement aux demandes émanant des députés, des sénateurs ou des comités parlementaires et, conformément à une motion adoptée par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, le DPB doit présenter tous les six mois une mise à jour des perspectives économiques et financières et établir le coût inhérent à tous les projets de loi d'initiative parlementaire.

Ces trois dernières années, plus de ressources ont été mobilisées pour la création d'une capacité de modélisation interne en macroéconomie, projections financières et impôt des sociétés. De plus, le Bureau du DPB s'est aussi concentré sur la création d'applications Web libre-service, à la fois pour améliorer le service offert aux clients et pour réduire le coût des réponses aux demandes qu'il reçoit.

Dossier d'analyse sur une structure et un mandat renouvelés pour le Bureau du DPB

Risques et défis opérationnels

Comme l'a indiqué l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le mandat de l'actuel DPB est très vaste et pourrait susciter un nombre incalculable de demandes de la part des parlementaires^v. Les bureaux parlementaires du budget d'autres pays qui ont des mandats similaires à celui du DPB du Canada sont généralement plus grands et ont davantage de budget. Selon le Fonds monétaire international (FMI), un bureau parlementaire du budget qui fait des prévisions, de l'établissement de coûts et des analyses devrait avoir au moins 40 employés^{vi}.

Comme le nombre de parlementaires a augmenté de 9,7 % (passant de 308 à 338), celui des demandes de rapports et de notes d'information provenant des clients a aussi augmenté. Le Bureau du DPB demeure néanmoins très productif, tant par la portée que la profondeur de ses rapports. Mais pour y parvenir, il a dû :

- répondre de manière sélective aux demandes des parlementaires, de sorte que beaucoup de demandes légitimes n'ont pu être acceptées ou qu'il n'a pas été possible d'y répondre promptement;
- réduire la portée et limiter le nombre de ses analyses économiques et budgétaires indépendantes;
- exiger que ses employés fassent énormément d'heures supplémentaires, ce qui les met sous pression et contribue au roulement de personnel.

Bref, depuis huit ans, le DPB applique ce modèle de fonctionnement en travaillant essentiellement comme une entreprise « *en démarrage* ». Cela n'est pas durable et ne permet pas non plus au DPB de remplir entièrement son mandat actuel ou de servir adéquatement les parlementaires.

Au-delà de l'inadéquation entre les ressources disponibles, le mandat conféré par la loi et les attentes des clients, le DPB a été entravé dans sa mission par des relations de travail inégales avec la fonction publique. En effet, le DPB a eu de la difficulté à accéder à des données et à des informations détenues par le gouvernement, ainsi qu'à l'expertise requise, au sein de la fonction publique, pour interpréter les données et les informations dont le DPB a besoin pour s'acquitter de son mandat^{vii}. Malgré les quelques améliorations observées dernièrement, des obstacles persistent.

IMPLICATIONS DES CHANGEMENTS PROPOSÉS SUR LE MANDAT DU DPB

Plus tôt cette année, on a demandé au DPB de rédiger un avant-projet de loi pour discussion qui ferait état des changements que le gouvernement a proposé d'apporter au mandat du DPB et à son Bureau. Deux changements législatifs importants pourraient motiver une modification de la structure de fonctionnement actuelle du Bureau du DPB. Dans les deux cas, elles nécessitent l'injection de moyens financiers supplémentaires pour :

1. faire du DPB un agent du Parlement véritablement indépendant;

Dossier d'analyse sur une structure et un mandat renouvelés pour le Bureau du DPB

2. élargir le mandat de ce nouvel agent indépendant pour lui permettre de se pencher sur le cadre financier des programmes électoraux des partis.

Indépendance administrative

Pour que le DPB devienne un agent du Parlement indépendant, il faudrait changer la structure d'administration du Bureau. Tout comme c'est le cas pour d'autres agents du Parlement, le DPB devrait se conformer à l'obligation de rendre compte au Conseil du Trésor.

Comme l'illustre la figure 2-1, le coût moyen des services internes par équivalent temps plein (ETP) va d'environ 120 000 \$ à 270 000 \$ par année dans d'autres organisations parlementaires. Selon le budget prévisionnel de la BDP, trois de ses ETP fournissent des services organisationnels et divers autres services de soutien au DPB. Par exemple, actuellement, l'équipe du DPB occupe des locaux d'une superficie de 465,2 m² négociés par la BDP, mais qui coûtent annuellement 257 000 \$ à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

Figure 3-1 : Budgets de services internes d'organisations parlementaires

Organisation	Nombre d'ETP	Nombre d'ETP pour les services internes	Budget pour les services internes	Services internes – Coût moyen par ETP	Budget – Total	Salaires – Total	Total – Budget et salaires
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	48	10	2 185 837 \$	218 584 \$	6 970 653 \$	5 399 193 \$	1 571 460 \$
Service de protection parlementaire	602	24	S/O		62 115 110 \$	39 530 490 \$	22 584 620 \$
Bureau du vérificateur général du Canada	570	S/O	S/O		78 533 732 \$	69 942 732 \$	8 591 000 \$
Commissariat à l'information du Canada	93	22	2 596 950 \$	118 043 \$	11 291 386 \$	8 262 143 \$	3 029 243 \$
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	181	50	7 328 553 \$	146 571 \$	24 513 944 \$	17 937 843 \$	6 576 101 \$
Bureau du directeur général des élections (Élections Canada)	556	120	32 075 233 \$	267 294 \$	98 535 261 \$	47 943 054 \$	50 592 207 \$
Commissariat aux langues officielles du Canada	160	46	6 952 477 \$	151 141 \$	20 891 619 \$	15 891 619 \$	5 000 000 \$
Commissariat à l'intégrité du secteur public	30	7	1 898 247 \$	271 178 \$	5 462 474 \$	3 584 499 \$	1 877 975 \$
Commissariat au lobbying du Canada	28	6	1 543 072 \$	257 179 \$	4 462 686 \$	2 972 737 \$	1 489 949 \$
				204 284 \$			
	Organisation des intérêts fondée sur la taille ou le nombre d'ETP			248 980 \$	5 631 938 \$	3 985 476 \$	1 646 461 \$

Il existe également d'autres types de capacité administrative intégrée dont ne dispose pas actuellement le DPB, mais qu'un agent indépendant du Parlement devrait avoir, comme les services professionnels de communication et, bien sûr, les services d'accès à l'information, si l'agent en question doit être assujéti à un nouveau régime.

On peut également tirer des enseignements de la création récente du Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (BRF). Le directeur du BRF est un agent indépendant de l'Assemblée législative de l'Ontario qui a un mandat similaire à celui du directeur parlementaire du budget. Pour l'exercice 2016-2017, le BRF envisage d'avoir 20 équivalents temps plein (soit

Dossier d'analyse sur une structure et un mandat renouvelés pour le Bureau du DPB

à peu près autant que le DPB). Cela inclut cependant 5 employés administratifs (comparativement à 2 pour le DPB), et des ressources humaines additionnelles chargées des communications et des services juridiques^{viii}.

Examen du cadre financier des programmes électoraux des partis

Comme le prévoit la proposition entourant le cadre financier des programmes électoraux des partis dans le projet de loi, le DPB aurait besoin de ressources supplémentaires pour accroître sa capacité de recherche et d'analyse, notamment pour la conception de modèles. Cette capacité additionnelle permettrait également de régler d'autres problèmes récurrents de capacité exposés précédemment dans le présent document.

Outre les ressources supplémentaires, le nouvel agent indépendant du Parlement devrait négocier un protocole d'entente formel – comme le prévoit déjà la loi actuelle – régissant l'accès aux données et la collaboration avec la fonction publique. Cela permettrait d'alléger les pressions futures sur les ressources et d'améliorer la qualité des travaux produits pour les parlementaires.

Les changements que l'on prévoit faire au Bureau du DPB auront une incidence à la fois sur son mandat et sa structure. Alors que l'ajout de personnel et de ressources pour combler les besoins administratifs courant est plutôt simple à réaliser, l'ajout de ressources pour se pencher sur le cadre financier des programmes électoraux des partis appellera des modifications à la structure organisationnelle existante, de manière à affecter efficacement le personnel sur une base permanente.

Avec l'ajout de l'examen du cadre financier des programmes électoraux des partis au mandat du DPB et le fait qu'on s'attende de ce dernier qu'il s'occupe davantage de l'établissement des coûts inhérents aux politiques, il faudra de nouveaux outils et une structure différente pour permettre au DPB de répondre promptement aux demandes des parlementaires. Ces changements ne seraient pas requis que pour une période électorale, mais pour toute une session parlementaire.

PROPOSITION CONCERNANT LES RESSOURCES REQUISES POUR LE MANDAT ÉLARGI CONFIÉ AU DPB EN VERTU DE LA LOI

Pour s'acquitter de son nouveau mandat comme agent indépendant du Parlement, le Bureau du DPB devrait offrir des services dans les secteurs d'activités suivants :

1. **Analyse et prévisions économiques.** Ce secteur s'occuperait de la recherche et de l'analyse et établirait périodiquement des prévisions économiques à court, moyen et long terme. En outre, il devrait développer, mettre à jour et améliorer les modèles utilisés

Dossier d'analyse sur une structure et un mandat renouvelés pour le Bureau du DPB

pour les prévisions ainsi que la recherche et l'analyse. Selon la nature du projet de détermination des coûts, le groupe d'employés travaillant dans ce secteur s'occuperait également de l'établissement des coûts inhérents aux politiques. **Ce groupe devrait être composé de 7 ETP.**

2. **Analyse financière et établissement des coûts.** Le groupe travaillant dans ce secteur serait responsable des prévisions et analyses financières, de l'analyse des dépenses et des budgets ainsi que de l'analyse fiscale. Il devrait s'occuper également du développement de nouveaux modèles et outils qui aideront le DPB à répondre aux demandes de détermination des coûts dans ces domaines. **Ce groupe devrait compter 12 ETP.**
3. **Établissement des coûts inhérents aux politiques.** Le groupe travaillant dans ce secteur se concentrerait sur l'établissement des coûts liés aux politiques, ce qui inclut les coûts des programmes gouvernementaux existants et proposés ainsi que des projets de loi d'initiative parlementaire. De plus, il s'occuperait du cadre financier des programmes électoraux des partis et travaillerait en collaboration avec les deux premiers groupes pour s'assurer que les projections financières soient conformes à ses estimations de coûts des programmes. **Ce groupe devrait se composer de 6 ETP.**
4. **Services organisationnels et internes.** En sa qualité d'agent indépendant du Parlement, le DPB serait responsable de la gestion et du financement de tous ses services internes. Le groupe travaillant dans ce secteur devrait produire les états financiers annuels du Bureau du DPB et superviser la préparation de tous les rapports exigés par le Conseil du Trésor. Les services internes comprennent les fonctions suivantes :
 - Gestion de bureau (**3 ETP**)
 - Production et publication de rapports (**2 ETP**)
 - Ressources humaines, finances, approvisionnement et contrats (**4 ETP**)
 - Relations avec les médias (**1 ETP**)
 - Conseils juridiques (**1 ETP**)

Nombre total d'ETP requis :

Économie et finances	15
Établissement des coûts	10
Services internes	11
DPB et DPBA	2
Total ETP	38

Dossier d'analyse sur une structure et un mandat renouvelés pour le Bureau du DPB**Budget requis**

Pour assurer le fonctionnement de la nouvelle structure du Bureau du DPB, avec 38 ETP, et la responsabilité de financement de toutes les ressources internes du Bureau, il faudrait un **budget de 4,5 millions de dollars pour les salaires** et de **1,5 million de dollars pour les biens et services, pour un budget total de 6 millions de dollars**. Ce calcul ne tient pas compte des frais d'installation éventuels, dont l'investissement initial dans le mobilier et l'équipement.

Dossier d'analyse sur une structure et un mandat renouvelés pour le Bureau du DPB**ANNEXE A : Proposition de mandat pour un nouveau Bureau du directeur parlementaire du budget**

La présente section est tirée du texte législatif que l'on a demandé au DPO de proposer plus tôt cette année.

Voici en quoi consiste le mandat du Bureau du directeur parlementaire du budget :

- a) fournir, de sa propre initiative, une analyse indépendante au Sénat et à la Chambre des communes sur : la situation financière du pays, notamment une analyse des budgets et des projections à moyen et long terme; l'évolution de la situation économique, notamment des prévisions à moyen et long terme; et les effets financiers, économiques et distributifs de tout programme ou de toute proposition relevant des domaines de compétence du Parlement;
- b) à la demande de tout comité ou parlementaire, fournir au Sénat et à la Chambre des communes une analyse sur : la situation financière du pays, notamment une analyse des budgets et des projections à moyen et long terme; l'évolution de la situation économique, notamment des prévisions à moyen et long terme; et les effets financiers, économiques et distributifs de tout programme ou de toute proposition relevant des domaines de compétence du Parlement;
- c) fournir, trois mois avant la date d'élections générales, des prévisions économiques et financières sur cinq ans qui serviront de base à la mesure des incidences financières des programmes électoraux des partis représentés au Parlement;
- d) à la demande du chef d'un parti représenté au Parlement, évaluer les incidences économiques et financières du programme électoral de ce parti si : a) le parti transmet le détail des politiques présentées dans son programme électoral au Bureau du directeur parlementaire du budget, au moins trois mois avant la date des élections générales; et si : b) le Bureau du directeur parlementaire du budget a accès aux données, informations et modèles pertinents que détient une institution gouvernementale, au moins trois mois avant la date des élections générales.

Annexe B : Détermination du cadre financier des programmes électoraux des partis en Australie et aux Pays-Bas

- **Australie.** Dans ce pays, la loi confère au Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) le mandat d'établir le cadre financier des programmes électoraux des partis à la demande des partis politiques représentés au Parlement^{ix}. Depuis toujours, le DPB établit le cadre financier des programmes de partis d'opposition, tandis que le gouvernement s'en remet à la fonction publique^x. Contrairement à ce qui se fait au Canada, le DPB d'Australie effectue des analyses confidentielles pour le compte de parlementaires. De ce fait, il est généralement au courant bien à l'avance des propositions de politiques susceptibles d'être présentées dans les programmes électoraux des partis. Aussi, le DPB a accès aux données et modèles utilisés par la fonction publique. Concrètement, cela veut dire qu'il peut compter sur une capacité externe pendant l'établissement du cadre financier du programme d'un parti^{xi}.
- **Pays-Bas.** Même en l'absence d'un mandat législatif en ce sens, le Bureau de planification centrale (BPC) des Pays-Bas établit le cadre financier des programmes électoraux de tous les partis politiques^{xii}. Les conventions veulent que ce travail se fasse autant pour le parti au pouvoir que pour les partis d'opposition, en suivant des projections économiques de référence semblables^{xiii}. À l'instar de ce qui se fait en Australie, le BPC a un accès élargi aux ensembles de données que possède le gouvernement. Cependant, plutôt que de se fier aux modèles de la fonction publique, le BPC a sa propre capacité interne de modélisation en macroéconomie, projections financières et micro simulation en matière d'impôts et de transferts. De ce fait, le BPC est en mesure d'estimer rapidement les coûts de la plupart des propositions présentées pendant une campagne électorale.

Dossier d'analyse sur une structure et un mandat renouvelés pour le Bureau du DPB

Figure A-1 : Comparaison entre les approches australienne et néerlandaise concernant l'examen du cadre financier des programmes électoraux

	Australie	Pays-Bas
Nombre d'employés	35 ETP (tous travaillant sur le cadre financier des partis)	120 ETP (de 40 à 50 travaillant directement sur le cadre financier des partis)
Budget	6 millions de dollars australiens/année (avec un supplément pour une année électorale)	13 millions d'euros/année
Mandat	Plus limité qu'au Canada	Plus vaste qu'au Canada
Accès aux données	Meilleur qu'au Canada	Meilleur qu'au Canada
Capacité de modélisation	Repose principalement sur la fonction publique	Capacité interne

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget de l'Australie et Bureau de planification centrale des Pays-Bas

Caractéristiques courantes des opérations liées au cadre financier des programmes électoraux des partis

Même s'il y a des différences, entre l'Australie et les Pays-Bas, en ce qui concerne leur dépendance à l'égard des capacités internes ou externes, en général, les approches adoptées sont semblables pour ce qui est de la gestion du processus entourant l'examen du cadre financier des programmes électoraux des partis; les voici :

- Échéanciers précis. Dans les deux pays, les organisations fixent des échéanciers précis pour la présentation des engagements électoraux, de manière à avoir suffisamment de temps pour faire les analyses.
- Dialogue constant. L'approche adoptée à l'égard des cadres financiers des programmes des partis est itérative, avec des échanges structurés permanents avec les partis politiques pour confirmer les hypothèses et l'interprétation des propositions.
- Points de référence macroéconomiques et financiers communs. Toutes les propositions sont évaluées à la lumière de projections macroéconomiques et financières semblables, permettant ainsi de comparer « des pommes avec des pommes » quand il est question de faire des parallèles entre les engagements électoraux des partis.

Dossier d'analyse sur une structure et un mandat renouvelés pour le Bureau du DPB

Même si ni le système australien ni le système néerlandais ne peuvent être transposés directement au contexte canadien, les deux constituent des approches viables, à condition d'y apporter quelques modifications.

Ce qui distingue le plus le système australien d'examen du cadre financier des programmes électoraux des partis, c'est l'étroite collaboration avec la fonction publique. Cette collaboration tient en partie aux liens administratifs, consacrés dans un protocole d'entente (PE) formel entre le Bureau du DPB et pratiquement tous les ministères et organismes gouvernementaux^{xiv}. Ce PE permet de mettre en commun des données, des informations, de l'expertise et de la capacité de modélisation. Elle est aussi attribuable à certains traits culturels du système australien^{xv}.

L'approche consistant à tisser des relations de travail étroites entre les bureaux des directeurs parlementaires du budget (aussi appelées institutions budgétaires indépendantes) et le pouvoir exécutif n'est pas courante. À ce propos, l'Office de responsabilité budgétaire (ORB) du Royaume-Uni dépend beaucoup de la capacité du pouvoir exécutif pour remplir son mandat^{xvi}.

Aux Pays-Bas, l'approche retenue met beaucoup l'accent sur la capacité interne du BPC, particulièrement en matière de modélisation et d'analyse. Le BPC continue toutefois de s'en remettre aux ministères et organismes de l'organe exécutif pour obtenir des données et de l'information en temps opportun.

Cette approche semble porter ses fruits pour plusieurs raisons. La première, c'est la capacité; le BPC a été créé il y a environ 60 ans et compte près de 120 employés, dont 15 spécialistes en modélisation. De ce fait, il a eu beaucoup de temps et de moyens pour se constituer une importante capacité interne de modélisation; cela inclut les simulations macroéconomiques et financières ainsi qu'en matière de micro politiques.

Dossier d'analyse sur une structure et un mandat renouvelés pour le Bureau du DPB

ⁱ *Loi sur le Parlement du Canada* (L.R.C. (1985), ch. P-1), <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-1/>, Gouvernement du Canada, 2016.

ⁱⁱ Plan d'action sur l'imputabilité fédérale, <https://www.tbs-sct.gc.ca/faa-lfi/docs/ap-pa/ap-pa06-fra.asp>, Gouvernement du Canada, 2006.

ⁱⁱⁱ Le bon plan pour renforcer la classe moyenne, <https://www.liberal.ca/files/2015/10/Le-bon-plan-pour-renforcer-la-classe-moyenne.pdf>, Parti libéral du Canada, 2015.

^{iv} Lettre de mandat du leader du gouvernement à la Chambre des communes, <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-leader-du-gouvernement-la-chambre-des-communes>, Gouvernement du Canada, 2015.

^v Institutions budgétaires indépendantes, notes sur les pays : Canada, <https://www.oecd.org/gov/budgeting/D2-AM%20-%20SBO%20Hand-Out%201%20ANNEX%20-%20Country%20Notes%20-%20revised%2029%20May.pdf>, OCDE, 2012 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

^{vi} The Functions and Impact of Fiscal Councils, <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/071613.pdf>, FMI, 2013 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

^{vii} Compte rendu des activités du Bureau du directeur parlementaire du budget pour 2014-2015, http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2015/Activities%20Report%202014-15/2014-15_PBO_Activities_FR.pdf.

^{viii} Plan de fonctionnement du Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario, http://www.fao-on.org/web/default/files/publications/FAO_OperatingPlan_FR.pdf, BRF, 2015.

^{ix} Rôle du Bureau du directeur parlementaire du budget, http://www.aph.gov.au/About_Parliament/Parliamentary_Departments/Parliamentary_Budget_Office/role, Bureau du directeur parlementaire du budget, 2016 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

^x Échanges avec le personnel du directeur parlementaire du budget de l'Australie, mai 2016.

^{xi} *Ibid.*

^{xii} Case Studies of Fiscal Councils: Functions and Impact, <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/071613a.pdf>, FMI, 2013 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

^{xiii} Échanges avec les représentants du Bureau de planification centrale, mai 2016.

^{xiv} Protocole d'entente entre le Bureau du directeur parlementaire du budget et les dirigeants d'instances du Commonwealth Bodies à l'égard de la communication d'informations et de documents, <http://www.treasury.gov.au/PublicationsAndMedia/Publications/2012/PBO-Comm-MOU>, octobre 2012 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

^{xv} Échanges avec le personnel du directeur parlementaire du budget de l'Australie, mai 2016.

^{xvi} Examen externe de l'Office de responsabilité budgétaire, https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/349955/external_review_of_the_OBR_web.pdf Kevin Page, septembre 2014 [EN ANGLAIS SEULEMENT].